



COMMUNE D'AUBONNE

Services techniques

Conditions particulières pour le remplacement d'appareils électroménagers gourmands en énergie

Type d'appareil	Lave-linge, Sèche-linge, Lave-vaisselle, réfrigérateur et congélateur
Conditions requises	<ul style="list-style-type: none">• Appareil de plus de 10 ans minimum• C, B ou A (nouveau système)• Une seule subvention par type d'appareil pour les personnes physiques et morales• Achat en Suisse et utilisé sur le territoire communal• L'appareil doit être entièrement payé
Documents à fournir	<ul style="list-style-type: none">✓ Facture de l'ancien✓ Facture du nouvel appareil✓ Preuve de paiement de l'appareil✓ Fournir une photo de l'ancien appareil en place et une photo du nouvel appareil en place après remplacement✓ Photo de l'étiquette Energie pour l'ancien et le nouvel appareil (Collée à l'intérieur de l'appareil)
Formulaire de demande	https://aubonne.eadmin.ch/
Montant et octroi de la subvention	20% du prix d'achat, maximum CHF 200.00. (Validé tous les mois par la Municipalité) <ul style="list-style-type: none">• Entrée en vigueur du barème : 11.02.2025